



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 07 avril 2015

L'an deux mille quinze et le sept avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DADY - GALZIN - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

N° 2015/45

Objet : Attribution du marché de travaux de fauchage et de débroussaillage pour les années 2015-2016-2017

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 09 février 2015,

Vu les différentes propositions transmises,

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mardi 10 mars 2015, a étudié les 12 dossiers transmis en tenant compte du prix, des prestations et de leur valeur technique

La Commission d'Appel d'Offres a retenu comme étant les mieux-disantes la SARL AGRI SUD OUEST Faudouas 81300 GRAULHET pour le lot n°1, VALENTIN Didier En Sicard 81390 SAINT GAUZENS pour le lot n°2, ECOVANA Emphy Vieux 81100 CASTRES pour le lot n° 3, DOVIGO Christophe 1635 route de La Lande Basse 81290 LABRUGUIERE pour le lot n° 4, BOUCHARÉB Adel Sainte Catherine 81220 TEYSSODE pour le lot n° 5, DAUZATS Eric Ricard 81440 LAUTREC pour le lot n° 6, PELIZZARI Laurent Gaubil 81570 CUQ pour le lot n° 7, SARL ALBA MARTY 1 La Gréze 81570 FREJEVILLE pour le lot n° 8, Commune de DAMIATTE 7 avenue de Graulhet 81220 DAMIATTE pour le lot n° 9, Commune de GUITALENS-L'ALBAREDE 38 avenue de Cocagne 81220 GUITALENS-L'ALBAREDE pour le lot n° 10, Commune de TEYSSODE Le Bourg 81220 TEYSSODE pour le lot n° 11.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché de travaux de fauchage et de débroussaillage pour 2015-2016-2017 selon les montants de prix unitaires suivants :

Lot n°1 : SARL AGRI SUD OUEST

Prix HT au kilomètre		Montant du marché	
uchage	Débroussaillage	HT	TTC
68.00	167.00	13 876.75	16 652.10

Lot n°2 : VALENTIN Didier

Prix HT au kilomètre		Montant du marché	
Fauchage	Débroussaillage	HT	TTC
52.00	178.00	13 607.95	16 329.54

Lot n°3 : ECOVANA

Prix HT au kilomètre		Montant du marché	
Fauchage	Débroussaillage	HT	TTC
68.00	167.00	13 357.41	16 028.89

Lot n°4 : DOVIGO Christophe

Prix HT au kilomètre		Montant du marché	
Fauchage	Débroussaillage	HT	TTC
68.00	167.00	19 253.09	23 103.71

Lot n°5 : BOUCHAREB Adel

Prix HT au kilomètre		Montant du marché	
Fauchage	Débroussaillage	HT	TTC
68.00	167.00	14 668.01	17 601.61

Lot n°6 : DAUZATS Eric

Prix HT au kilomètre		Montant du marché	
Fauchage	Débroussaillage	HT	TTC
68.00	167.00	41 182.12	49 418.54

Lot n°7 : PELLIZZARI Laurent

Prix HT au kilomètre		Montant du marché	
Fauchage	Débroussaillage	HT	TTC
69.00	166.00	6 131.86	7 358.23

Lot n°8 : SARL ALBA-MARTY

Prix HT au kilomètre		Montant du marché	
Fauchage	Débroussaillage	HT	TTC
68.00	167.00	5 861.61	7 033.93

Lot n°9 : Commune de DAMIATTE

Prix HT au kilomètre		Montant du marché	
Fauchage	Débroussaillage	HT	TTC
55.00	180.00	11 562.00	13 874.40

Lot n°10 : Commune de GUITALENS-L'ALBAREDE

Prix HT au kilomètre		Montant du marché	
Fauchage	Débroussaillage	HT	TTC
53.00	165.00	3 981.55	4 777.86

Lot n°11 : Commune de TEYSSODE

Prix HT au kilomètre		Montant du marché	
Fauchage	Débroussaillage	HT	TTC
52.27	165.53	8 315.39	9 978.47

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité (M. Alba n'ayant pas pris part au vote) :

- décide d'attribuer le marché de fauchage et de débroussaillage pour les années 2015-2016-2017 à la SARL AGRI SUD OUEST pour le lot n°1, VALENTIN Didier pour le lot n°2, ECOVANA pour le lot n° 3, DOVIGO Christophe pour le lot n° 4, BOUCHAREB Adel pour le lot n° 5, DAUZATS Eric pour le lot n° 6, PELIZZARI Laurent pour le lot n° 7, SARL ALBA MARTY pour le lot n° 8, Commune de DAMIATTE pour le lot n° 9, Commune de GUITALENS-L'ALBAREDE pour le lot n° 10, Commune de TEYSSODE pour le lot n° 11, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Annexe Voirie 2015.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 8 avril 2015

Le Président,
Raymond GARDELLE